

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 04 octobre 2022

Membres

En exercice : 13

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

28 septembre 2022

Date d'affichage:

28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCHE, Muriel WOLKOWICKI

Représentés :

Excusés : Michaël MONTEIRO, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU

Absents :

Secrétaire de séance : Angélo CARINGI

Objet: PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'APREC POUR INVESTISSEMENT MATÉRIEL - DE_2022_37

Suite à l'information donnée lors de la séance du conseil municipal du 26 juillet 2022 relatif à l'achat d'une nouvelle sono pour remplacer le matériel vétuste installé dans l'église,

L'achat de la nouvelle sono d'un montant de 1 269.00 € TTC étant réalisé, l'Association Pour Restauration de l'Église de Chânes (APREC) souhaite verser une participation financière à la commune.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la participation financière de l'APREC à hauteur de 1 096.00 €,

AUTORISE le Maire à effectuer les formalités pour l'encaissement de ce chèque.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05/10/2022
et publié ou notifié
le 05/10/2022



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

